





Le service d'accès aux soins est un service universel constitué de 2 volets-clés :

- · Une réponse aux appels organisée, en journée, entre médecins urgentistes et médecins généralistes lorsque l'accès au médecin traitant n'est pas possible en première intention
- Une plateforme numérique pour la prise des rendez-vous médicaux

Le SAS permet d'apporter une réponse adaptée à la situation du patient lorsque le médecin traitant n'est pas disponible : un conseil médical, un rdv pour une consultation chez un médecin généraliste, l'engagement d'un SMUR, etc.



PARTICIPER AU SAS EN TANT QUE LIBÉRAL



Régulateur médical

• Je me rapproche de l'association de régulation du Rhône.

AMR 69 regulationliberale69@gmail.com

Effecteur médical

- Je mets sur mon agenda 2h/semaine de SNP visible pour le SAS
- Je m'inscris sur la plateforme numérique SAS

https://sas.sante.fr

• Je me rapproche de l'association d'effecteurs du Rhône. AFI 69

coordonnateur@ael69.fr





URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes

urps@urps-med-aura.fr / www.urps-med-aura.fr 04 72 74 02 75